**Compte rendu de la session de printemps de la section 32, « Mondes anciens et médiévaux » du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS)**

Établi par I. Guermeur, secrétaire scientifique

La section s'est réunie du lundi 24 au mercredi 26 juin 2019, Salle Irène Joliot-Curie du Comité National.

**Membres présents :** Philippe BARRAL ; Marie BOUHAÏK GIRONES ; Matthieu CASSIN ; Raphaëlle CHOSSENOT ; Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN ; Hélène DEBAX-VIADER ; Marie-Laure DERAT ; Thomas DESWARTE ; Bernard GRATUZE ; Ivan GUERMEUR ; Jean-Olivier GUILHOT ; Caroline HEID ; Frédéric HURLET ; Marie-Christine MARCELLESI ; Mohamed OUERFELLI ; Marie-Jeanne OURIACHI ; Laurent SCHNEIDER ; Alexandre TESTE ; Catherine VERNA ; Émilie VILLEY ; Jean Baptiste YON.

Rappel des résultats du jury **d'admissibilité** du concours chercheurs 2019
(en 2019, les résultats de l'admission sont identiques à ceux de l'admissibilité)

Directeurs de recherche 2e classe (6 postes) et demandes d'affectation :

- Sandra LIPPERT (UMR 8546 AOrOc) Admissible classée 1
- Michel DABAS (UMR 8546 AOrOc) Admissible classé 2
- Sylvie Yona WAKSMAN (UMR 5138 ArAR) Admissible classée 3
- Florian TEREYGEOL (UMR 5060 IRAMAT) Admissible classé 4
- Anne Laurence DUPONT (USR 3224 CRCC) Admissible classée 5
- Mounir ARBACH (UMR 5133 Archéorient) Admissible classé 6

———————————————————————

- Clarisse PRÊTRE (UMR 8210 ANHIMA) Admissible classée 7

Chargés de recherche de classe normale (7 postes) :

- Louise QUILLIEN Admissible classée 1
- Jérémy DELMULLE Admissible classé 2
- Cédric QUERTIER Admissible classé 3
- Veronica CICOLANI Admissible classée 4
- Jérôme ROS Admissible classé 5
- Marguerite RONIN Admissible classée 6
- Raphaële MEFFRE Admissible classée 7

———————————————————————

- Perrine PILETTE Admissible classée 8
- Alexandre DISSER Admissible classé 9

Le mardi 25 juin, la section a reçu François-Joseph RUGGIU, directeur de l'InSHS et Stéphane BOURDIN, Directeur adjoint scientifique en charge des sections 31 et 32.

François-Joseph RUGGIU (FJR) précise qu'il ne fera pas de déclaration de politique générale mais qu'il préfère des échanges et une discussion sur les unités du portefeuille de la section, il s'agit d'un temps de discussion hors contexte d'évaluation, de réflexions sur le périmètre de la section.

Laurent Schneider (LS) : nous devons constater que pour l'année qui vient il y a des problèmes techniques dans l'organisation des visites avec l'HCERES, notamment du fait que les dates du concours 2020 coïncident avec celles des comités de visite des unités du pôle lyonnais. Il y a aussi des unités très importantes qui sont en section 31 mais avec des effectifs conséquents, voire majoritaires, en section 32, pour lesquelles nous ne sommes pas sollicités. Il faut rappeler que lorsque nous ne sommes pas associés aux visites, nous ne donnons pas d'avis sur la pertinence de l'association au CNRS.

FJR : Le HCERES a une vision par blocs, il faut peut-être se coordonner avec des collègues de la S31. Du point vue HCERES, le principe général est de ne prendre en compte qu'une seule personne du Comité National. Toutefois, si un délégué scientifique HCERES est d'accord, il peut y en avoir plus, mais il y a aussi des enjeux financiers étant donné le coût de ces comités de visite.

LS : nous avons commencé une réflexion sur les périmètres de la section et des unités du portefeuille ayant la S32 comme section principale ou secondaire. Entre la S32 et la S33, nous sommes sur de la chronologie et des choses qui se datent, qui peuvent se distinguer d'approches plus littéraires et/ou philosophiques qui relèveraient de la S35 avec laquelle nous avons aussi des interactions, notamment pour les questions d'histoire des religions et d'histoire de l'art. Dans les articulations, nous avons entre la S31 plusieurs thématique transversales (sur les ressources, sur les approches bio-archéologiques par exemple) mais selon un cadre chronologique parfois difficile à faire fonctionner. Au niveau du concours, nous nous retrouvons désormais avec des profils de candidats moins classiques que par le passé.

Stéphane Bourdin (SB) : Il s'agit de problématiques sur la longue durée qui doivent pouvoir aussi être prises en compte en S32.

LS : Mais ces recrutements se font au détriment de profils plus traditionnels, qu'il faut aussi bien entendu remplacer, dans un contexte général de diminution des postes et de baisse des effectifs de la section.

FJR : il faut trouver un jeu d'équilibre avec les compétences en section. Il faut s'emparer de ces questions de périmètre, mais aussi des mots clés. La question du périmètre va être posée.
Il faut faire attention aux dossiers qui sont très bien appréciés dans une section et pas dans une autre.

Matthieu Cassin : nous avons commencé les discussions et réflexions sur les périmètres et les mots-clés avec les collègues de la S35, celles-ci déjà sont bien avancées.

FJR : quand vous travaillez sur des zones de compétences partagées, on peut aussi faire appel, pour le concours, à un expert appartenant à une autre section.

LS : dans le cadre du rapport de conjoncture, pouvez-vous nous rappeler l'échéancier ?

FJR : je ne le connais pas précisément, une date limite a été donnée par le Secrétariat Général du CN. Le rapport doit être court mais dense. Parmi les éléments qui doivent y figurer : mots-clés, périmètres, politique des coloriages depuis 10 ans. Nous serions sensibles à ce que vous fassiez figurer des éléments de prospectives, à travers les dossiers des candidats jeunes, les émergences dans 4/5 ans, ce qu'il ne faut pas rater. Il faut faire un travail d'évaluation de la politique de coloriage de l'Institut. Faut-il continuer ? Faut-il rectifier ? Si vous souhaitez faire quelque chose d'un peu plus long pour la rentrée c'est possible, mais il ne faut pas dans ce cadre une description exhaustive très détaillée de la section.

Mohamed Ouerfelli (MO) : au sujet des délégations des enseignants-chercheurs au CNRS, nous avons évalué les demandes mais nous n'avons jusqu'à présent aucun retour sur les résultats. Serait-il possible de publier plus tôt la liste des lauréats ?

FJR : oui vous pouvez avoir des résultats, nous avons eu la liste définitive seulement il y a quelques jours. Les établissements sont contactés beaucoup plus tôt, assez tôt en mai, avec une liste quasiment définitive et nous avons attendu le retour des établissements pour établir la liste finale. Sur l'application *Galaxie*, qui sert à la gestion des carrières des EC, les collègues sont prévenus. S'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à vous ou à nous.

SB : il y avait 29 demandes et 21 délégations ont été accordées. Cette année nous avons constaté moins de demandes.

Rita Compatangelo-Soussignan : il y a des demandes de délégation à 100% avec 50% comme résultat. Qui détermine cela ?

FJR : il y a un avis donné par la section du Comité National, mais ensuite nous devons arbitrer avec les sites. À l'InSHS, cette année il y avait 279 demandes de délégations sur un peu plus de 700 demandes pour l'ensemble du CNRS et l'InSHS en a accordées 185 (144 ETP). On peut donc répondre à 60/70% des demandes des collègues, nous sommes donc plutôt bien traités. Quand nous accordons six mois et non pas un an, il y a trois cas de figures :

1) Ceux qui ont demandé six mois (certains ne savent pas ou plus qu'ils ont demandé six mois).
2) Ceux qui sont en renouvellement, qui ont déjà bénéficié d'une année, nous préférons leur donner six mois de renouvellement.
3) Le CNRS établi un calibrage des délégations par site, en fonction de l'investissement du CNRS sur le site donné. Là où il est faible, il y a un calibrage plus restreint. C'est un cadre lié à la politique globale de site du CNRS.

Il peut arriver que des collègues qui demandent un an ne se trouvent qu'avec six mois. Il est toutefois possible de demander un renouvellement de sa délégation et donc au final de bénéficier d'un an, en fonction des mêmes critères.

RCS : qu'appelez-vous site ?

FJR : les sites, ce sont les regroupements universitaires, par exemple PSL est un site, Université de Paris est un site, Sorbonne-université est un site, Lyon est un site, etc. Ce sont des ensembles porteurs d'Idex ou d'I-sites, ce sont des sites et des pôles géographiques.

Ivan Guermeur : nous devons régulièrement évaluer des demandes de détachement d'IT dans le corps des chercheurs, qu'elle est la position de la direction du CNRS sur ce sujet ?

FJR : c'est une question complexe : l'accueil en détachement inter-corps est une capacité réelle dans la Fonction Publique en France, il est donc possible de le faire au CNRS. Le dossier doit être instruit de manière précise. La question qui doit être posée est celle de l'objectif du détachement demandé : porter un projet pendant un temps clairement déterminé est quelque chose qui peut justifier une demande. Mais souvent la question qui est en jeu est celle de l'intégration dans le corps des chercheurs puisqu'après un certain temps celle-ci devient demandable, voire automatique selon la durée. La réflexion change alors de nature : une fois que le projet qui justifiait la demande est terminé, faut-il laisser la personne dans le corps des chercheurs ? C'est une question qui se pose et l'employeur, le CNRS, a son avis à donner car nous sortons de la procédure normale d'accès au corps des chercheurs, c'est-à-dire le concours annuel, aussi ne peut-il s'agir que d'un examen au cas par cas. Il est difficile de donner une règle systématique. A. Fuchs en son temps, puis récemment A. Petit, on prit des positions très claires sur le principe de l'intégration des IT ou des EC dans les corps des chercheurs, et le CNRS ne souhaite pas encourager les détachements avec intégration automatique, le concours étant le mode d'entrée normal dans le corps des chercheurs. Et il faut que cela soit clair pour nos collègues, ils doivent avoir cela en tête quand ils font leur demande : l'intégration n'est pas un automatisme et elle n'est pas encouragée par la direction de l'établissement.

RCS : quid d'un détachement sur un projet de recherche personnel, jugé de qualité par la section et les supérieurs hiérarchiques de la personne qui demande le détachement ?

FJR : le corps des chercheurs est constitué de chercheurs qui, à quelques exceptions près, ont passé le concours des chercheurs et certains d'entre eux occupaient d'autres fonctions auparavant, c'est donc la voie à privilégier.

Marie-Christine Marcellesi : avec la nouvelle réglementation sur les Équipes d'Accueil (EA) le CNRS envisage-t-il le regroupement d'EA pour une contractualisation avec le CNRS ? Cela ne risque-t-il pas de conduire à la suppression des EA ?

FJR : je n'ai pas de vision claire sur les conséquences de la nouvelle réglementation sur les EA. Il y a cependant aussi une force d'inertie qui est réelle. À l'heure actuelle au CNRS, il n'y a pas de réflexion sur cette question. D'abord il faut se demander si le périmètre des unités rattachées à la S32 est satisfaisant et s'interroger sur d'autres qui ne sont pas ou plus dans les dispositifs CNRS, sur celles qui devraient entrer ou sortir du périmètre de la S32, de manière dépassionnée, en dehors de l'évaluation et des vagues. Je ne crois pas que nous devions entrer dans la logique d'umérisation des équipes d'accueil. Notre périmètre d'UMR est déjà très dense, très lourd et très large, or les ressources disponibles pour les financer ne sont pas en augmentation. L'umérisation d'EA ne donne pas de bons résultats, l'expérience conduite dans les années 2000 n'a pas fonctionnée, le CNRS y reste très peu présent, ces

unités sont finalement peu attractives, la « culture CNRS » ne s'y implante pas bien. Il y a une soixantaine d'unités sur 98 qui ont moins de 5 personnels CNRS. Il faut pouvoir parler ensemble des unités qui sont très CNRS ou peu CNRS. Nous ne nous engagerons pas dans une politique d'umérisation d'EA, politiquement je ne souhaite pas allez dans ce sens là. Je souhaite en revanche que nous approfondissions notre dialogue avec les universités.

LS : on constate désormais aussi marginalement des demandes de changement de section de la part des chercheurs, cela demeure marginal mais avec le grade CRHC, il y en a maintenant un peu plus que par le passé. Par ailleurs, nous savons que des réflexions sont conduites au sein des laboratoires pour demander des changements de section principale en fonction de la démographie (essentiellement en S31 ou S35). Par ailleurs, un critère d'attractivité qu'on doit prendre en compte est celui des demandes d'affectation en premier choix émises par les candidats au concours chercheur, on constate en effet que certains laboratoires ne sont pas ou plus demandés en premier choix, parfois même plus du tout.

FJR : oui tout à fait, il faut aussi regarder de quelles unités viennent les demandes de passage DR2.

MO : on constate de fortes inquiétudes des chercheurs, des ITA et des EC du fait de la création d'Instituts au sein des universités ; en ce qui nous concerne, on songe en particulier à l'Institut d'Archéologie Méditerranéenne qui est mis en place à Aix-Marseille Université (AMU). Ce projet avait disparu pendant un temps et il a refait surface il y a quelques mois, toutefois *a priori* sans que des moyens lui soient attribués. Il y a un chevauchement avec les périmètres des UMR de la MMSH… Les thématiques sont les mêmes et cela est déroutant.

SB : les Instituts à AMU et ailleurs doivent faire bouger les périmètres des UMR, si c'est une structure supplémentaire pour faciliter les interactions. Dans ce cas précis, toutes les tutelles des UMR n'ont pas été mises dans la boucle.

FJR : AMU est un cas particulier mais cette création de structures intermédiaires devient la norme dans les idex confirmés : Bordeaux fait le même travail, comme Strasbourg. Pour ces créations, le cadre global de leur mise en place est celui du premier AAP des EUR ; il y a eu un 2$^{e}$, et il y en aura un 3$^{e}$ appel. Il s'agit d'inviter les universités à réfléchir sur les articulations formation/recherche. Ces Instituts à AMU sont le résultat d'une réflexion locale mais c'est une structure de plus dans un paysage qui n'en manque pourtant pas. C'est encore intermédiaire, nous suivons leur création car notre clef d'entrée, c'est et cela reste l'UMR, nous regardons les compétences qui seront données à ces instituts. Qu'ils puissent jouer un rôle dans la définition des postes d'EC est une chose intéressante, mais c'est une question d'organisation interne aux sites.

LS : à propos de l'affectation des lauréats du concours 2019, nous constatons que toutes les premières demandes sont faites vers des unités de la région parisienne.

FJR : c'est une question récurrente, il y a tellement de paramètres qu'on a du mal à trouver un bon positionnement. Nous avons la question des équilibres généraux région/Paris et Paris/IdF ; la question des choix des lauréats : il est difficile de trouver une bonne position étant donné les injonctions contradictoires. On peut aussi regarder selon les Idex/Isites/pas

Idex, et il faut aussi relever que les lauréats font plutôt le choix des idex/isites. Le CNRS ne fait pas d'aménagement du territoire, mais si une UMR doit être portée, nous la portons mais le choix des lauréats est une donnée essentielle dans notre décision d'affectation.

***Reconstitutions de carrière des nouveaux entrants*** **:** Avis favorables pour Anna CANNAVO, Thibault CARDON, Amélie CHÉKROUN, Vincent FRANCIGNY, Joseph GAUTHIER, Eneko HIRIART et Flavia RUANI.

***Accueil en détachement (1ère demande)*** **:** Avis très favorable pour Estelle INGRAND-VARENNE.

***Renouvellement d'accueil en détachement*** **:** Avis très favorable pour François BOUGARD.
Avis favorable pour Claude POUZADOUX et Priscilla SANTORIELLO.

***Évaluation de chercheurs à vague (10 semestres)*** **:**

- UMR 5140, ASM : 1 avis favorable.
- UMR 8164, HALMA : 3 avis favorables.
- UMR 8529, IRHis : 1 avis favorable.
- UPR 841, IRHT : 16 avis favorables et 2 avis différés.
- USR 3129, MFO : 1 avis différé.

***Évaluation de chercheurs à mi-vague (5 semestres), réexamen suite à avis différé*** **:**

- UMR 8167, Orient & Méditerranée : 1 avis réservé.

***Demandes d'éméritat des Directeurs de recherche (1ère demande)*** **:**

- Avis très favorables : Maria-Maddalena SCOPELLO et Claude RAPIN.
- Avis favorable : Perinne MANE.

***Demandes d'éméritat des Directeurs de recherche (renouvellement)*** **:**

- Avis très favorables : Christie Osmund BOPEARACHCHI ; Patrick GAUTIER DALCHE ; Bruno HELLY ; Pierre JUDET DE LA COMBE ; Claire MAÎTRE ; et Christian SAPIN.
- Avis favorables : Danielle IANCU et Françoise-Hélène MASSA.

***Changement de section*** **:**

- Fabio ACERBI, recruté en Section 35, « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art » et affecté à l'UMR 8167, Orient & Méditerranée, demande à être évalué par la Section 32, « Mondes anciens et médiévaux » : avis favorable.
- Bruno Chaume, intégré en Section 31, « Hommes et milieux : évolution, interactions » et affecté à l'UMR 6298 ATHS, demande à être évalué par la Section 32, « Mondes anciens et médiévaux » : avis favorable.

***Changement de direction d'unité*** **:**

• UMR 7192, PROCLAC, Paris : avis très favorable à la nomination de Lionel MARTI, CRCN au CNRS en qualité de directeur adjoint et au renouvellement, par dérogation et à titre exceptionnel, de Thomas Römer, Prof. au Collège de France comme directeur.

• UMR 8589, LAMOP, Paris : avis très favorable à la nomination de Geneviève BUHRER-THIERRY, Prof. à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en qualité de directrice de l'unité et d'Eliana MAGNANI, CRCN au CNRS et Didier PANFILI, MCF à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en qualité de directrice et directeur adjoints.

• USR 3225, MAE, Nanterre : avis très favorable à la Nomination de Philippe GERVAIS-LAMBONY, Prof. à l'Université Paris Nanterre en qualité de directeur et Isabelle SIDÉRA, DR2 CNRS en qualité de directrice adjointe.

• USR 3336, IFAS, antenne de Khartoum (SFDAS) : avis très favorable à la nomination de Marc MAILLOT, contractuel du MEAE en qualité de directeur adjoint.

***Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS*** **:**

• UMR 8164, HALMA, Lille : avis très favorable.

• UMR 8529, IRHis, Lille: *n'ayant pas été associée au comité de visite de l'HCERES, la section 32 n'émet* pas d'avis.

• UPR 841, IRHT, Paris & Orléans : avis très favorable.

• USR 3060, Centre d'études franco-russe de Moscou : *n'ayant pas été associée au comité de visite de l'HCERES, la section 32 n'émet* pas d'avis.

• USR 3129, Maison française d'Oxford : *n'ayant pas été associée au comité de visite de l'HCERES, la section 32 n'émet* pas d'avis.

• USR 3131, Institut Français d'Études Anatoliennes, Istamboul : *n'ayant pas été associée au comité de visite de l'HCERES, la section 32 n'émet* pas d'avis.

• USR 3141, Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa (CEFAS), Koweit City : avis très favorable.

• UMR 3172, Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak (CFEETK), Louxor : avis très favorable.

• USR 3225, MAE, Nanterre : avis très favorable

• USR 3461, Institut Photonique d'Analyse Non-destructive Européen des Matériaux Anciens (IPANEMA) : *n'ayant pas été associée au comité de visite de l'HCERES, la section 32 n'émet* pas d'avis.

***Demandes d'expertises*** **:**

• Demande de création d'une UMR Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS), sous tutelles du CNRS et des Universités du Mans (LMU), d'Angers (UA) et de Bretagne Sud (UBS), issue de la FRE 2015 (ex. UMR 6250 CERHIO) : avis favorable.

• Demande de création d'une UMR Centre de recherche sur le monde iranien (CERMI) sous tutelle du CNRS (sections 32, 33, 34 et 39), de l'Université Paris 3, de l'INALCO et

de l’EPHE, issue de la FRE Mondes iraniens et indiens (ex. UMR 7528) : avis très favorable.

• Avis sur le nouvel intitulé de l'unité USR 3225 « MSH Mondes » en remplacement de l’intitulé actuel Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE), à compter du 1er janvier 2020 : avis favorable.